

SÉJOUR ALLAUCH ÉTÉ 2024

Séjour à la Montagne Les Écrins d'Azur à PELVOUX 05340

Pour le confort et la sécurité de vos enfants, merci de respecter les consignes suivantes

Les Centres de Vacances et de Loisirs sont réglementés par des lois établies par la Direction Départementale jeunesse et Sports. Ces règles interviennent dans plusieurs domaines :

- La sécurité, la nourriture, l'hébergement, l'encadrement.

Le Centre de Vacances pour enfants ou jeunes n'est pas :

- Un voyage touristique individuel,
- Un club de vacances à forte consommation

Les séjours en centre de vacances Synergie Family doivent notamment :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de chacun,
- Développer l'autonomie de l'enfant et ses capacités à prendre des initiatives,
- Conforter sa vie au sein d'un groupe,
- Proposer des activités sportives variées, favorisant la dynamique du groupe.
- Faire découvrir de nouvelles régions de France et des aspects culturels de ces régions.

Pour que le séjour se déroule dans les meilleures conditions pour l'ensemble des participants, chacun s'engage à respecter les règles dominantes suivantes :

- 1 • Le participant doit respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement sur : les horaires du réveil et du coucher, les règles de vie au sein du groupe, l'hygiène, les règles de vie collectives.
- 2 • Il s'engage à participer au centre de vacances dans le bon respect de relations cordiales et convenables. Toute attitude violente, tout langage grossier ou injurieux sont exclus.
- 3 • Il s'engage à participer d'une manière active à la vie quotidienne et aux activités proposées par les animateurs ou les intervenants extérieurs.
- 4 • Le centre de vacances doit favoriser l'échange entre les enfants, en revanche, nous n'autorisons pas la mixité dans les lieux de sommeil.
- 5 • L'achat et la consommation de boissons alcoolisées ainsi que la détention et la consommation de drogue sont strictement interdits.
- 6 • Tous les centres réservés aux jeunes et aux enfants et pré-adolescents (7-15 ans) sont exclusivement non fumeurs.
- 7 • Tout participant à un centre de vacances pris à "persécuter" ou à "harcéler" un autre colon, sera sans avertissement renvoyé du centre de vacances aux frais de ses parents.
- 8 • Tout participant pris à filmer ou à photographier des violences physiques et/ou à connotation sexuelle sera renvoyé et un signalement sera fait au procureur de la République.
- 9 • Le vol et/ ou le vandalisme, la destruction de matériel ne sont pas tolérables. La réparation des dommages sera facturée aux parents.
- 10 • En cas de perte ou vol du téléphone portable, de l'appareil photo ou autre, d'un des participants, aucun remboursement ne sera effectué de la part de Synergie Family.
- 11 • L'usage du téléphone portable sera réglementé par le directeur du séjour. En général, son utilisation sera interdite durant les activités et autorisée le plus souvent durant les temps calmes, avant et après les repas, ou pendant le temps des douches. Nous pensons cependant qu'il est préférable de ne pas amener son portable au centre de vacances en raison des vols et des abus engendrés.

En cas de manquement à l'une de ces règles, un renvoi disciplinaire du participant pourra être envisagé en liaison avec sa famille. Les frais de retour et d'accompagnement seront à la charge intégrale de la famille. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'interruption de séjour.

Des photos de groupe d'enfants peuvent être prises durant nos séjours. Celles-ci peuvent ensuite figurer dans nos brochures ou notre site Internet. Si vous souhaitez vous opposer à la parution de ces images merci de nous l'indiquer.